



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

# Le Système d'Alerte et d'Information des Populations SAIP



SERVICE INTERMINISTÉRIEL  
DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

## Qu'est-ce que le SAIP ?

Le SAIP est un ensemble structuré d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités.

Son objectif est d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un événement grave. Elle doit alors adopter un comportement réflexe de sauvegarde.

Le SAIP assure une double fonction :

- Une fonction d'alerte : en l'entendant, la population doit appliquer des mesures réflexe de sécurité.
- Une fonction d'information : elle permet de préciser les consignes de sécurité à suivre en urgence et de donner les indications sur l'évolution de l'événement.

# Principales caractéristiques du SAIP ?

**Le SAIP mobilisera plusieurs vecteurs d'alerte et d'information de la population :**

- des sirènes, des SMS ou un service de diffusion de l'alerte à des opérateurs, relayant avec leurs propres moyens ces informations (notamment panneaux à message variable et radios).

**Une application logicielle intégrant une interface cartographique permettra le déclenchement sécurisé des moyens d'alerte par les autorités à différents échelons :**

- dans les communes, par le maire (qui pourra aussi déclencher la sirène via un bouton de commande directement sur l'installation)
- dans les départements, à partir du centre opérationnel départemental (COD) du préfet et, sur demande d'un maire ou du préfet, à partir du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) des sapeurs-pompiers ;
- dans les zones de défense, à partir du centre opérationnel de zone (COZ) de l'état-major interministériel de zone ;
- sur le territoire national, à partir du Centre Opérationnel de Gestion Interministériel des Crises (COGIC) du Ministère de l'Intérieur, des centres de détection et de commandement et du Centre National des Opérations Aériennes (CNOA) de l'armée de l'air.

# Le déploiement du SAIP

**Le SAIP consiste, à ce jour, au raccordement de sirènes du Réseau National d'Alerte (RNA). Les premières installations ont débuté en 2014**

Elle couvre les zones d'alertes identifiées comme prioritaires.

**Les installations devraient se poursuivre jusque 2020**

**A terme les sirènes du RNA devront à terme être**

- soit raccordées au SAIP

- soit démontées ou cédées aux communes si elles désirent les conserver. Les sirènes sont testées lors de la réception des travaux, puis tous les 1<sup>er</sup> mercredis de chaque mois à 12h, via un logiciel-déclencheur provisoire situé en Préfecture (l'application informatique cartographique est en phase de test et n'est pas encore déployée). Elles peuvent aussi être déclenchées localement par le Maire.

# Etat du SAIP pour le département du Pas-de-Calais

**40 sites sont, aujourd'hui, fonctionnels dont les communes de :**

ANNEZIN,  
ARRAS,  
BEUVRY,  
BULLY-les-MINES,  
FOUQUIERES-lez-BETHUNE,  
FOUQUIERES-lez-LENS,  
GRENAVY,  
HAISNES,  
HENIN-BEAUMONT,  
LILLERS,  
LOOS-en-GOHELLE,  
MAZINGARBE,  
NOEUX-les-MINES,  
NOYELLES-GODAULT,  
NOYELLES-les-VERMELLES,  
SAINT-LAURENT-BLANGY,  
VENDIN-le-VIEIL,  
WINGLES.

# Carte actuelle des installations pour le Pas-de-Calais

- Installations réalisées
- installations prévues mais non réalisées

